

D - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IMMEUBLE OU LE LOGEMENT

CARDRE RÉSERVÉ
A L'ADMINISTRATION

Adresse (numéro, voie, lieu-dit) _____

CODE POSTAL |_|_|_|_| COMMUNE _____

Zone de prix : _____

Date d'achat du logement (s'il a été effectué depuis moins de dix ans) |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Nature de l'immeuble : Individuelle Collectif Age de la construction : |_|_|

Nombre de logements concernés par les travaux : |_|_|_|

Numéro du permis de construire s'il est nécessaire pour les travaux : _____

Surface habitable en m² : _____ (3)

Avant travaux _____ Après travaux _____

Hauteur sous plafond : _____ Nombre d'occupants _____

ÉLÉMENTS DE CONFORT EXISTANT AVANT TRAVAUX

- WC intérieurs
- Salle d'eau, salle de bain
- Chauffage central
- Raccordement au réseau ou adduction d'eau privée

|_| |_|_|_|
|_|
|_|_|_|_|_|
|_|_|_| |_|_|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|

E - TRAVAUX PREVUS (4)

38 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES OU D'AMÉLIORATION DU CONFORT (5) :

38-1 GROS ŒUVRE : _____ (6)

- travaux de toiture (couverture, charpente, zinguerie, cheminée)
- ravalement, étanchéité des murs extérieurs
- autres travaux portant sur les fondations, murs, planchers, escaliers
- travaux sur les menuiseries extérieures (portes, fenêtres)
- branchements et raccordements divers (eau, gaz, tout à l'égout)
- installation d'une fosse septique
- création d'un vide sanitaire
- autres travaux

|_|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|

38-2 Montant prévisionnel des travaux (TTC) : _____

|_|_|_|_|_|

38-3 AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS :

- redistribution des pièces
- création d'une installation d'eau courante (chaude et froide)
- installation d'un évier
- création d'une salle d'eau ou d'une salle de bains
- installation d'un lavabo
- installation de W.-C. intérieurs
- création d'une cuisine ou d'un coin cuisine
- création d'une installation électrique
- création d'une installation de gaz
- peinture, revêtement des sols et murs des pièces créées
- autres travaux

|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|
|_|

38-4 Montant prévisionnel des travaux (TTC) : _____

|_|_|_|_|_|

38-5 CHAUFFAGE :

- création d'une installation de chauffage central non électrique
- création d'une installation de chauffage central électrique
- chauffage par point (indiquer le nombre)

|_|
|_|
|_|

38-6 Montant prévisionnel des travaux (TTC) : _____

|_|_|_|_|_|

39 TRAVAUX VISANT A ÉCONOMISER L'ÉNERGIE :

- amélioration du rendement du chauffage
- comptage, équilibrage, régulation du chauffage
- recours aux énergies ou aux techniques nouvelles
- isolation thermique des combles
- autres travaux d'isolation thermique du bâtiment

|_|
|_|
|_|
|_|
|_|

39-1 Montant prévisionnel des travaux (TTC) : _____

|_|_|_|_|_|

40 COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX :

38.2 + 38.4 + 38.6 + 39.1 : _____

|_|_|_|_|_|

41 TRAVAUX D'ISOLATION PHONIQUE ET/OU DE PROTECTION CONTRE LA LUMIÈRE POUR LES TRAVAILLEURS MANUELS APPELÉS A TRAVAILLER LA NUIT :

Montant (TTC) : _____

CARDRE RÉSERVÉ
A L'ADMINISTRATION

|_|_|_|_|_|_|_|

42 TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE L'IMMEUBLE ET DU LOGEMENT ET D'ADAPTATION DU LOGEMENT AUX BESOINS DES HANDICAPÉS PHYSIQUES :

Montant (TTC) : _____

|_|_|_|_|_|_|_|

43 FAITES-VOUS APPEL À UN MAÎTRE D'ŒUVRE QUALIFIÉ OU À UN ORGANISME D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE OU TECHNIQUE

si oui, nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

CODE POSTAL |_|_|_|_|_| COMMUNE _____

Montant des honoraires : _____

|_|

44 INTERVENTION D'ENTREPRENEUR(S) :

- pas d'intervention d'entrepreneur(s)
- pour une partie des travaux
- pour la totalité des travaux



|_|

|_|

|_|

Si le demandeur effectue personnellement une partie ou la totalité des travaux, il fera précéder sa signature de la formule manuscrite suivante : " Ayant pris connaissance de la loi n° 72-648 du 11 juillet 1972 relative au travail clandestin et notamment des sanctions prévues à l'article 4 de cette loi, je déclare sur l'honneur ne pas avoir recours à une personne faisant du travail clandestin ".

Je certifie que les locaux à aménager doivent être utilisés pour l'habitation et ne seront occupés ni comme accessoires de contrats de travail par des personnes autres que des salariés agricoles, ni à titre de résidence secondaire, ni pour la location. Je certifie ne pas être bénéficiaire, ni demander à bénéficier, pour les travaux ci-dessus désignés, d'autres concours financiers susceptibles d'entraîner le rejet de la présente demande (notamment subventions du ministère de l'Agriculture) et m'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la prime, sauf autorisation expresse du préfet, commissaire de la République.

Je certifie sur l'honneur exacts les renseignements ci-dessus.

Date : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Signature :

AVIS IMPORTANT

Il est rappelé que la prime n'est pas un droit, mais une aide octroyée par l'État dans la limite des crédits budgétaires votés à cet effet chaque année par le Parlement.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE - Ces pièces sont à joindre en 1 seul exemplaire au dossier adressé à la direction départementale de l'Équipement.

1. Un devis descriptif et un devis estimatif détaillé.
2. Un croquis côté avant et après les travaux.
3. Le plan de financement.
4. Une fiche familiale d'état civil.
5. Une photocopie de la note des honoraires du maître d'œuvre s'il y a lieu.
6. Une pièce justificative des ressources (photocopie de l'avertissement des impôts sur le revenu ou avis de non-imposition) du demandeur et éventuellement de ses descendants ou de l'occupant de l'exploitation agricole si la prime est demandée par le propriétaire non exploitant.
7. Le plan de situation si les travaux ne sont pas soumis à permis de construire.
8. Une procuration en cas de désignation d'un mandataire.

(3) La surface habitable comprend la surface des pièces d'habitation, celle des pièces de service et de circulation.

(4) Se reporter à la notice pour la définition des travaux et le mode de calcul de la prime.

(5) Si les travaux prévus sont :

- soit des travaux d'isolation et/ou de protection contre la lumière pour les travailleurs manuels appelés à travailler la nuit ;

- soit des travaux d'accessibilité de l'immeuble et du logement et d'adaptation du logement aux besoins des personnes handicapées physiques, passer directement aux rubriques 41 et 42.

(6) Si oui, inscrire une croix dans la case correspondante.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Maire ou de la Direction départementale de l'équipement.